L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 AOUT 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LEBEY,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $5; par trimestre, $2 50.
Prix d'un exemplaire, 10 centv.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces ordinaires, payables à leur de telle fan ce trouvent en payant, pendant $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces judiciaires de la page 4 Shérif, payant $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paie $20 net le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces comme, par exemple, les gens de métier, les marchands, les commissionnaires, les encanteurs, etc., auront avec elles : mois dans cette page, ont consenti de déjà ces 25 pour cent.
Toutes les résolutions d'associations d'affaires paieront 50 cents pour la 1re insertion, et 25 cents pour chaque insertion subséquente.
Toute autre sorte d'annonces doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées au long.
Les annonces des personnes faisant régulièrement de annonces leur ont été accordés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 2 AOUT.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Gabriel Lèonnec—dans sa salle d'encan, rue de Chartres, nos. 69 et 71—vente à 10 heures, de 150 caisses bottes, souliers, chapeaux, habillements, marchandises sèches et quincaillerie.

Par S. Guinault—dans son magasin d'encan, vente régulière de meubles.

Par Louis Stern & Bro—dans leur salle d'encan, rue du Camp, grande vente de marchandises sèches, habillements, chapeaux, casimirs, parfumerie, &c.

Par Gerdes & Smith, Verger & Cossin, ses cessionnaires No 230 de la rue St Joseph, tout le contenu de la dite résidence, consistant en beaux meubles en bois de rose, acajou et noyer.

Par Montgomery Bro & Co—au No 373 de la rue Conti, coin Johnson, meubles en acajou et en noyer, glaces, tapis, rideaux, verrerie, &c.

Par Hoffman & Kuchs—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, lingerie, &c., sans réserve.

Par A. Feiber—au No 66 de la rue de Chartres, marchandises sèches et habillements.

☞ Achetez vos conserves et encaissez chez le M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée

Un remue-ménage général.

On dit que l'autorité militaire est en voie d'incubation admi nistrative et que d'un jour à l'autre, d'un moment à l'autre même, nous aurons un personnel entièrement nouveau dans tous les départements de notre gouvernement local. [A cet égard, l'autorité militaire peut faire ce qu'elle voudra ; elle a tout pouvoir. Le Congrès dans son dernier bill supplémentaire a non seulement validé tous les actes des commandants de district antérieurs à ce bill, mais encore tous ceux que ces derniers pourront venir après. Nous l'avons déjà dit : le Congrès n'a pas voulu faire la chose à demi ; il n'a pas voulu retenir pour quelque autorité constitutionnelle que ce fut un contrôle quelconque. Par le bill de juillet, le droit même de remontrance est aboli ; le Président n'a plus rien à dire sur le gouvernement des Etats du Sud jusqu'au moment où ces Etats, ayant présenté des constitutions au Congrès, le Congrès les aura déclarés constitués et faisant partie de pouvoir de la grande fédération américaine. Le Congrès lui-même jusques là s'est abdiqué ; il a tout remis entre les mains des hommes de guerre, tout comme si les hommes de destruction devaient être les meilleurs hommes de construction, ce qui n'est pas nécessairement impossible au dépit de la différence des rôles.

Le plus grand démolisseur d'Etats de ce siècle, Napoléon Ier, n'en a-t-il pas été aussi le plus grand organisateur ? Voilà un exemple saillant et auquel il n'y a rien à répondre, si ce n'est que les œuvres de Napoléon ter ont duré peu de temps ; toutefois, il en est plusieurs qui sont restées et qui resteront, ce qui est déjà beaucoup plus que bien des hommes pas que nous commandons de district aient une ambition plus haute et, très probablement, quand ils auront exécuté à leur manière la législation congressionnelle de reconstruction, ils seront satisfaits.

Nous remarquons cependant que l'amour de la domination les gagne, et que le plus modéré d'entre eux est celui qui envers lequel il est avant conque le plus de méfiance. Le général Pope est réellement un très faible entrepreneur révolutionnaire. A part la municipalité de Mobile dont on peut rejeter la catastrophe sur l'éloquence présomptueuse et intempestive du pennsylvanien Kelly, nous ne voyons pas que le général Pope tienne à faire maison nette en Georgie, ni dans l'Alabama, comme il est question de le faire en Louisiane et au Texas. Le commandant du 5e District peut donc être regardé à bon droit comme l'enfant terrible de la reconstruction congressionnelle.

Il mène le Président et tout son cabinet, même M. Stanton ; il mène le Congrès qui a tout fait pour lui plaire ; enfin il mène le général Grant qui, pour d'diverses raisons, a fait personnellement, je ne dis pas tout ce qu'il lui donner un consell. Ainsi la désolation militaire va-t-elle croissando. On n'a pas oublié ce qu'elle fut au commencement. Un maire, un juge, un avocat général furent sacrifiés aux petites rancunes de l'époque. On crut que les rancunes s'iraient pas plus loin. On se trompait. Elles entassèrent bientôt après le gouvernement de l'Etat et le gouvernement de la ville. Elles imposèrent le renvoi de fonctionnaires élus et leur remplacement par des hommes de passage. Ce qui fut accordé ; mais il restait encore beaucoup de choses à faire ; et c'est ce à quoi l'autorité militaire travaille aujourd hui. Ainsi il ne restera bientôt plus rien, en Louisiane, de ce qui appartenait à un gouvernement légal, et, depuis la première loi de reconstruction du Congrès : et ce n'est pas par une élection populaire, une élection générale, que tout cela aura disparu, mais par un caprice d'autorité militaire, caprice difficile à expliquer ou plutôt à excuser dans la situation de calme où nous sommes.

Il n'y a pas en cette fois de 30 juillet, ni même la pseudo de rien faire de semblable ; il n'y a pas eu de résistance à la lourde autorité qui pèse sur nous ; l'autorisation a été respectée avec exactitude, et la soumission des citoyens est telle que tout étranger serait fondé à nous dire : "Mais vous vous conduisez de manière à faire croire que le régime actuel est celui qui vous convient ; vous paraissez reconnaissants de ce qui a été fait et même de ce qui n'a pas été fait, et si l'autorité faisait davantage, vous en seriez, sans doute, également reconnaissants." Et ces étranger aurait raison. Et pourquoi nous nous plaindrions, nous sommes des traîtres à nous critiquons ou censurons, nous sommes des rebelles : et si nous nous abstenons de toute plainte ou de toute critique, c'est-à dire si nous gardons le silence, nous serons des conspirateurs.

Nous avons bien un recours possible, recours que le Congrès a bien voulu nous réserver, non pour nous offrir une garantie dont nous ne sommes pas dignes, mais pour décapiller la Président Johnson de ses pouvoirs constitutionnels en ce qui nous concerne. Ce n'est donc pas à lui que nous pouvons recourir, pour les abus de l'autorité militaire, mais au général Grant, à l'appréciation duquel doivent être soumis tous les actes des commandants de district, mais je recours serait inutile. Il est à croire que le commandant du 5me District consulte le Gén. Grant avant de se livrer à son goût pour les changements de personnes, goût, du reste, toujours motivé d'une certaine façon, et que le Gén. Grant, qui ne serait peut-être pas fâché de voir son autorité connaître une de ses méprises dont on homme ne de relève pas, lui donne d'avance un approbation de vague, une approbation si complète que nous compromettre pour lui, et qui encourage plutôt qu'elle ne retient l'initiative du remuant officier. Toutefois, cette considération a peu de valeur en elle-même, car l'assentiment de Congrès aux actes du Gén. Sheridan et le vote de remerciement de la Chambre, assurément très flatteur pour lui, ont donné à son autorité personnelle une puissance à laquelle Grant lui-même craindrait peut-être de toucher.

Le recours au Gén. Grant, à moins d'événements capitaux, serait donc illusoire. Le Gén. Grant n'est pas, d'ailleurs, d'un caractère à se colleter avec ce qui lui paraît impossible. Il répondrait que le commandant du 5me District est plus à même de savoir ce qui convient à l'administration de ce district et il réside que lui qui n'y réside pas. Et tout serait dit.

Mais en fait de légalité et de principe le Président Johnson n'est pas d'humeur aussi facile. Il a pu fermer les yeux jusqu'ici sur les empiétements inouïs de quelques subordonnés au Louisiane et dans d'autres Etats du Sud, mais il n'est pas certain qu'il voie avec indifférence une révolution totale de positions ensemble temps naturellement indiqué par les bills même de reconstruction, c'est-à dire avant les élections qui auront lieu en Mars de son bill. Cela semble trop à un Président légitime, à un homme qui depuis deux Etats Unis que les commandants des divers Etats, de places et de petits ambitieux et qu'il gên pas en objecter à leurs instincts. Les élections étaient prochaines, il pouvait intervenir, une pelaque rien ne souffrait et ne prenait. — Voilà ce qu'on dira assurément et le conquérant du 5ème District perdrait dans son remue-ménage universel, ce dont le Président Johnson pourrait s'emprunter avec raison de tirer parti contre lui.

P. S.—L'article ci-dessus était déjà composé depuis longtemps lorsque nous avons reçu la liste officielle des nouveaux membres des deux Conseils de ville. Nous n'avons rien à changer à l'article. Nous y ajoutons seulement l'ordre du général Sheridan, relatif au mouvement prévu :

QUARTIER-GÉNÉRAL, 5ème Dist. Mil.]
Nlle-Orléans, Lne., 1er août 1867.]

Ordre spécial No 107.

1. Les Conseils des Aldermen et Assistants-Aldermen de la ville de la Nouvelle Orléans sont, par la présente, réajustés, comme suit, savoir :

A. W. Bouvorth, Prés.	George Clark,
James McMahon,	Thomas McKnight,
Gerard Smith,	Gerard Stith,
Norman Whitney,	E. D. White,

du Conseil des Aldermen et

Thos. S. Moore,	J. F. Montamat,
T. H. Higginbotham,	W. Prados,
P. H. Cummings,	John Paisley,
J. P. Pragne,	Geo. D. Kaus,
F. Lerque,	H. F Storcken,
Wm. McCulloch,	John F. Kraus,
J. B. Cunningham,	P. Kaiser,

du Conseil des Assistants-Aldermen sont révoqués et

A. D. Grieff,	E. W. Barbank,
James Graham,	K. G. Stapleton,
Peter O'Donnell,	D S Dawson,
John R. Clay,	T. S. Dumas,

sont nommés membres du Conseil des Aldermen et

John L. Sterry,	E. S. Gumbel,
S. Straight,	Jules Lejeune,
John L. Davies,	E. Rigny,
T. Chasan,	Oscar J. Dunn,
F. B. Joubert,	John Gauche,
C. S Sauvinet,	Edmund Flood,
C. C. Sampson,	F. W. Parkins,

sont nommés membres du Conseil des Assistants Aldermen à leur place.

Les raisons pour révoquer ces personnes se trouvent dans l'état de désordre où ils ont réduit le crédit de la ville et dans les efforts qu'ils ont faits et qu'ils font pour empêcher la légitime exécution de la loi du Congrès du 2 mars et des actes supplémentaires.

Par ordre du Maj. Gén. P. H. Sheridan,
GEO. L. HARTSUFF,
Asr. A. Gén.

Par cet ordre, il ne reste dans les nouveaux Conseils que deux membres des Conseils révoqués, M. E. A Woolley, aldelman, et M. E. Goldman, assistant-alderman.

Parmi les 24 conseillers municipaux on compte cinq ou six hommes de couleur.

Institut St.-Charles.

Mercredi dernier, la salle de l'Opéra présentait un coup d'œil enchanteur. Une foule nombreuse de dames et de demoiselles, en toilettes éclatantes de fraîcheur, occupaient les fauteuils du parquet mis au niveau de la scène, et les loges de première et de seconde, tandis que les couloirs et les troisièmes étaient encombrés par les spectateurs de sexe masculin. Tout le monde avait bravé la chaleur d'un 31 juillet, pour venir assister à la soirée musicale et littéraire que les jeunes élèves de l'Institut St. Charles donnaient pour clore dignement l'année scolaire. Malgré l'absence de la directrice, Mme Macé, retenue au lit par une indisposition qui avait heureusement perdu tout caractère alarmant, la soirée a eu lieu avec beaucoup d'éclat et a eu un succès que nous nous plaisons à constater.

Les examens des deux jours précédents avaient permis aux parents de juger des progrès obtenus, dans les études classiques, par les élèves de l'Institut, grâce aux efforts constants de la direction et des professeurs de mérite qui l'assistent dans les différentes branches d'enseignement. Dans la soirée de mercredi, on a pu juger plus particulièrement de la force des études musicales. Avant d'en parler, nous mentionnerons le nom des élèves qui ont été gratifiées, ce sont : Mesdemoiselles Antonia Cagnolati et Lucie Labruche, pour les études françaises et anglaises, et mesdemoiselles Kate Keenan et Maggie Boyle, pour les études anglaises.

La composition anglaise *Valedictory*, par Mlle Lucie L...., et la composition française, *les Adieux*, par Mlle Antonia C....., ont été remarquées et applaudies, ainsi qu'une touchante poésie, *La jeune fille mourante*, dite avec expression par Mlle Delphine R..... La comédie française, *Les Enfants Benoiton*, a été jouée avec verve et entrain, et on a particulièrement regardé une charmante petite soubrette qui a dit son rôle avec beaucoup de finesse.

Arrivons maintenant à la partie musicale. L'enseignement du piano est confié à trois professeurs d'un mérite réel, et on a pu apprécier l'excellence de leur méthode dans les différents solos ou morceaux d'ensemble exécutés par leurs élèves. Pour les solos, nous citerons la valse-galop de Lemoine par Mlle Anna C....; *La Juive* de Roellen par Mlle Mary R..... le *Carnaval de Venise* par Mlle Florestine Y..... un morceau de Layback sur *Norma* par Mlle Anna L....., *Le Carnaval espagnol*, de D'Ilonx, par Mlle Thérèse L..... et *La Favorite* (Herz) par Mlle Henriette L..... Ces morceaux, exécutés par des élèves de quinze à seize ans, ont fait honneur aux professeurs et aux élèves. Pour les morceaux d'ensemble qui ont été bien joués, nous donnerons une mention spéciale au *Tourbillon*, morceau à quatre pianos, exécutés d'une façon remarquable, et à l'ouverture de *Guillaume Tell*, à huit mains, qui a brillamment terminé la soirée.

La partie vocale se composait de trois solos, d'un duo, et d'un chœur. La valse de Mabel, par Godfrey, a été chantée avec goût par Mlle Mary R..... ; Mlle Anne L..... a déployé dans l'air de l'*Africaine*, les qualités d'une fort jolie voix. Le duo d'*Obéron* de Weber est un morceau charmant, et Mlles Sarah M.... et Antonia C.... en ont tiré bon parti, bien qu'on sentit un peu d'émotion dans leurs voix au début d'un bien difficile. Dans le chœur de *Robin des Bois*, Mlle Sarah M.... a déployé toutes les ressources de son bel et sympathique organe, et elle a exécuté plusieurs traits avec une grande habileté Cette jeune personne fait, chaque année, des progrès sensibles. Le chœur de *Mercadante* avec prière et marche, a obtenu un immense succès, il a été attaqué avec sureté et soutenu avec un ensemble remarquable. L'effet de ces voix jeunes et fraîches était saisissant. Aussi a-t-on applaudi à outrance. Les chœurs de l'opérette anglaise *The Queen of Flowers* ont également très bien marché. Ce résultat est dû aux soins donnés à l'étude des chœurs par le professeur éminent qui est chargé de l'enseignement du chant dans l'établissement. Les progrès rapides que font les élèves de Mme Cambier, d'une année à l'autre, attestent l'excellence de sa méthode, et le zèle intelligents qu'elle apporte au développement des jeunes organisations musicales qui lui sont confiées. Sa réputation comme professeur est d'ailleurs faite depuis longtemps dans notre monde musical.

La charmante fête de famille dont nous venons de rendre compte, s'est terminée un peu tard, mercredi, laissant à tous les assistants d'agréables impressions.

LA CAUSE PERDUE.—La 29e livraison de cet ouvrage vient de paraître au bureau de *La Renaissance louisianaise*. On y trouve des détails intéressants sur les privations qu'ont eu à subir les prisonniers confédérés au Nord. Le troisième en est arrivé au 39e chapitre qui traite de la situation politique de la Confédération à la dernière période de la guerre.

ECOLE CLASSIQUE ET COMMERCIALE.—M. A. V. Romain, directeur de cette école, nous prie d'annoncer que la distribution et les examens définitifs auront lieu demain samedi à 7 heures du soir et non le jour.

BOIS DE CYPRE DE CROIX DE YAZOO.—M. Alex. McConnell, 184, rue Carondelet, près Julia, vient de recevoir cent mille pieds de bois de cypre du Yazoo. Ce bois est de première qualité et parfaitement prêt à être employé. Il nous vendu tout à la convenance des acheteurs, pour clôre une consignation.

A NOS ABONNÉS DES PAROISSES.—Nous prévenons encore une fois nos abonnés des paroisses que nous ne remouvelons aucun abonnement à moins que nous n'en ayons reçu le montant.

SOUSCRIPTION
En faveur des familles de Parmée impériale mexicaine.

E. M.....	$1 00
M. J.....	1 00
L. M.....	1 00
Francois J. Hallin.....	40 00
L'Abeille.....	10 00
Bernard Avegno.....	50 00
J. A.....	1 50
C. R.....	1 00
H. M.....	1 00
Henry Castaldo, Esq.....	25 00
A. Hall, Esq.....	25 00
Blue Mason Inc. Co.....	10 00
Pontell & DeLarue.....	10 00
J. H. Hinze & Co.....	25 00
Leclerc Mollo.....	10 00
Anonyme, cash.....	10 00
Colonel Ar. Gérard.....	5 00

LE GÉNÉRAL SHERIDAN.—On écrit de Washington au Chicago *Times*, à la date du 28 juillet :

Le bruit qu'on fait public le général Sheridan pour le rappel du général Sheridan, n'est pas dit on, de l'avocat-général Stanbery qui déclare que la manière dont le général a traité son opinion sur l'acte de reconstruction est une insulte à l'administration. Un se rappelle que le général avait dit que lui Stanbery avait "ouvert une voyte tenebadmissible au parjure." On n'a pris encore aucune mesure pour remplacer le général Sheridan, mais ceux qui sont en faveur de ce remplacement assurent qu'il aura lieu aussitôt que l'élection aura fait dans les Tennessee, peut-être dès le 5 août, ou au plus tard le 12 août, savoir si à Washington.

ENREGISTREMENT EN LOUISIANE.

Nous devons à l'obligeance du colonel Gentry la communication suivante du tableau des votants enregistrés dans l'Etat, en tant que les returns ont été reçus au quartier-général :

Paroisses.	Blancs.	Noirs.	Total.
Ascension.....	1,760	1,761	3,521
Assomption.....	945	1,377	2,322
Avoyelles.....	315	1,981	2,036
Baton Rouge, E.....	1,911	1,411	3,322
Baton Rouge, O.....	299	700	1,049
Bienville.....	810	913	1,723
Bossier.....	426	1,893	2,319
Caddo.....	993	2,359	3,352
Calcasieu.....	451	191	642
Caldwell.....	321	432	753
Carroll.....	313	1,801	1,114
Catahoula.....	441	840	1,281
Claiborne.....	1,478	1,354	2,832
Concordia.....	22	1,327	1,350
De Soto.....	1,040	1,136	2,176
Feliciana, E.....	867	1,377	2,174
Feliciana, O.....	1,252	1,272	2,524
Franklin.....	207	272	479
Iberville.....	412	2,153	2,565
Jackson.....	1,148	850	1,998
Jefferson.....	726	3,695	4,421
Lafayette.....	811	1,316	2,127
Lafourche.....	1,366	1,063	2,429
Livingston.....	968	202	1,170
Madison.....	75	1,124	1,199
Morehouse.....	467	1,779	2,246
Natchitoches.....	567	2,308	2,875
Orleans.....	16,777	12,772	29,549
Ouachita.....	550	1,463	2,013
Pascagoulas.....	301	1,511	1,812
Pointe Coupée.....	1,187	1,186	2,373
Rapides.....	740	2,906	3,646
Sabine.....	315	750	1,065
St. Bernard.....	248	681	929
St. Charles.....	1,016	1,536	2,552
St. Helena.....	426	658	1,154
St. James.....	1,042	2,039	3,081
St. John-Baptiste.....	463	1,270	1,733
St. Landry.....	2,067	3,116	5,183
St. Martin.....	1,556	2,276	3,832
Ste. Marie.....	578	2,050	2,628
St. Tammany.....	1,040	581	1,621
Tensas.....	61	1,234	1,295
Terre-bonne.....	905	1,570	2,475
Union.....	941	653	1,594
Vermilion.....	1,048	569	1,617
Washington.....	520	263	783
Winn.....	762	235	997
Total.....	42,661	78,129	171,791

COLLÈGE DE LA LOUISIANE.—On verra dans nos colonnes d'annonces que les examens des élèves de ce collége, dirigé avec tant de succès par le colonel Ferrier, commenceront un lundi, 19 du courant et continueront pendant les trois jours suivants. La distribution aura lieu le samedi 26, après une fête littéraire et dramatique. Personne n'a oublié la fête magnifique donnée l'année dernière par le colonel Ferrier et l'on se rendra, à la gaîté de cette année, avec le même empressement, dans la certitude d'y trouver le même plaisir.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—1er août.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.....	80 degrés
Midi.....	87
3 heures P. M.....	87
6 heures P.M.....	85

ATTENT D'UN COUP DE FEU PAR ACCIDENT.—Un nommé Wm. Wright, a été blessé par accident d'un coup de fusi tiré par l'homme de police Feeney, rue de la Levée, entre Quartier et Hôpital, hier, vers 2 heures. L'officier pour suivait un nègre qui venait de voler l'outil de poche de Mme Dowd. La balle qu'il destinait au fuyard a frappé Wright au coté droit de la poitrine. La blessure est très dangereuse. Wright a été transporté à l'hôpital et Feeney s'est constitué de lui même prisonnier.

BONS DE L'ETAT.—MM. Oglesby et Smith sont partis pour New-York, emportant avec eux $4,000,000 en bons signés par le gouverneur Flanders et endossés par le général Sheridan. Ils espèrent les négocier avec avantage dans Wall street.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Convention Républicaine de Richmond.

Division du parti.

Démarche contre le général Pope à Washington.

Londres,1er août, midi—Amélioration dans tous les fonds, sous l'impression que la guerre entre la France et la Prusse était écartée. Consolidés 94 5/4. Bons 72 3/4.

Liverpool, 1er août—Coton calme et ferme. Vendu 10,000 balles.

Londres, 1er août, 2 heures P. M.—Les consolidés ont fléchi à 94. Les fonds américains sont fermes aux cours d'ouverture.

Liverpool, 1er août, 2 heures P. M.—Le coton est ferme, mais il n'y a pas d'améliorations à donner.

Galveston, 1er août—La nomination de Pease donne satisfaction aux *meilleurs* hommes de toutes les parties. Toute la meilleure qui pût être faite.

La fièvre jaune fait des progrès continus et les médecins conseillent aux non-acclimatés de s'éloigner le plus tôt possible.

Richmond, 1er août— Ce matin, de bonne heure, 3,000 hommes de troupes noires sont à environs de l'Eglise africaine, attendant l'ouverture des portes. D'autres noirs venaient au fur et à mesure. Le général Schofield, qui a été désigné pour le réunion a la convention. Le surintendant général républicain et les hotels regorgeaient de politiciens arrangeant les affaires de la journée. A 11 heures les portes de l'Eglise ont été ouvertes et la bâtisse a été à l'instant pleine de monde.

2000 noirs environ n'ont pu entrer. Jusqu'à ce non on voyait que très peu de délégués blancs. Deux qui étaient présents ont été expulsés. Un autre a été forcé de s'ajourner à la place du Capitole, et la foule en débordé, croyant que la motion avait été votée, s'est dirigée en toute hâte vers cet endroit.

M. J. W. Hunnicutt a adressé une courte harangue à ceux qui étaient en dedans en faveur d'un ajournement sur la place. Il a conseillé l'harmonie dans les délibérations de la convention et pour la paix, ainsi que des centaines de millions de noirs dont les pères avaient aspiré à un jour pareil, avaient les yeux sur eux.

Les rebelles de Richmond et leurs journaux s'attendaient à des troubles dans la convention et il désire qu'il soit complet désappointés. C'était la une convention générale et il veut que tous les républicains y soient représentés. Ceux qui ne pourraient pas endosser la plateforme rejetée peuvent en faire une eux mêmes qui ne soient pas en désaccord avec les lances du gouvernement, et auront à la pensée qui les inspire.

Chambre est maintenant installée à une époque où l'expédition était déjà engagée et où il était difficile, sinon impossible, de s'arrêter. Ce qu'on reproche au gouvernement, c'est de n'avoir pas mis un terme à cette entreprise, lorsque, sur le rapport de l'amiral Farragut, il a été reconnu impraticable, parce qu'il n'avait pas assez de troupes. Ce rapport a été fait immédiatement après l'arrivée de l'escadre devant Vera Cruz, et il est certain que, si l'on avait pris alors une résolution, on aurait pu éviter bien des malheurs. Mais on a préféré laisser les choses en l'état, et l'on a bien fait, car, malgré tout le respect que j'ai pour l'âge et pour la position de l'honorable M. Garnier, j'avoue, je ne puis admettre qu'il vienne nous reprocher de l'avoir interpellé dans des termes inconvenants, rans dire quels sont ces termes.... (Le rapport est ici lu par le greffier.)

M. Garnier Pagès—Voici ces termes.... (Le rapport est lu par le greffier.)

M. le président Schneider—Il n'indique pas de but.

M. Garnier Pagès continue à parler au milieu du bruit.

Voix nombreuses—A l'ordre! à l'ordre!

M. le président Schneider—Je regrette, monsieur Garnier Pagès, d'être obligé par votre insistance de vous rappeler à l'ordre. (Très bien! très bien!)

M. Garnier Pagès—J'ai le droit de protester contre votre rappel à l'ordre, monsieur le président. (Vives réclamations.)

M. le président Schneider—On mérite un rappel à l'ordre quand on trouble la séance.

M. Garnier Pagès—Rappelez aussi mes voisins à l'ordre, monsieur le président. N'ayez pas deux poids et deux mesures.

M. le président Schneider—Ne m'obligez pas à vous confirmer mon rappel à l'ordre! Si vous avez la bonté de m'écouter, je n'aurai rien ou à vous répondre.—La parole est à M. Jules Favre, et je demande à la Chambre d'écouter l'orateur avec calme et dignité.

M. Jules Favre—Messieurs, en prenant la parole parce que personne ne la reclame, je me conformais à l'usage, et j'obéissais au sentiment de mon devoir. Il ne me paraît pas possible que dans cette discussion, toutes les opinions ne puissent pas se manifester librement. Vous venez d'entendre celle de l'honorable M. Granier de Cassagnac, qui, avec une sincérité que j'honore, a défendu, bien qu'elle me refroidit, l'expédition du Mexique. Il m'a rencherché le principe et le but, et, sans se préoccuper des événements, il lui a semblé qu'elle devait réussir, même après l'échec qu'elle a subi, l'absolution du pays et de la Chambre.

Il n'est impossible de partager cette opinion. Pour ma part, je n'ai pas besoin d'en définir les raisons devant la Chambre, ayant pu l'occasion de les développer bien souvent. L'Opposition, en effet, n'a pas attendu que le sort eût prononcé pour protester contre les tristes résultats de cette entreprise, et c'est précisément parce que je me place à un point de vue complétement opposé à celui de M. Garnier Pagès que j'ai persévéré dans l'opinion que j'ai émise depuis 1862, que l'Opposition a partagée, lorsqu'elle requérait contre l'expédition du Mexique que le ministre des affaires étrangères, d'où l'émanait que la Chambre et l'Angleterre étaient disposées à combiner leurs efforts afin d'établir à Mexico un gouvernement qui fut reconnu par toute la nation et mit en terme à la situation douloureuse de cette malheureuse république. (Très bien! très bien!)

Le passé est loisible sans doute au point de vue moral, mais on est-il de même au point de vue politique? Si vous voulez que la France cherche à avoir raison de tous les désordres qui peuvent exister dans le monde, il faut multiplier les expéditions du Mexique, il faut accepter la nécessité des emprunts (Bruit.) Je ne ferai pas l'injure à cette assemblée de croire qu'il y a une trop grande disproportion entre la réparation légitime et une entreprise qui peut aboutir à des résultats semblables. Il est préférable de réparer, au moyen de sacrifices demandés à la nation, les malheurs des citoyens, que de se jeter dans de lointaines aventures qui ne arrêtent dans de sanglantes catastrophes.

Ce n'est pas sur ce terrain que je placerai ma discussion Je ne conteste pas la justesse des observations de l'honorable M. Granier de Cassagnac ; mais, si je lui faisais voir la disproportion qui sépare le but qu'on poursuivait du résultat qu'on a atteint, je pourrais demander à la conscience de sa responsabilité, d'aller jeter dans le gouffre d'une expédition lointaine l'a flotte et l'armée qui sont l'honneur de la France et de son pays.

La question a été faite et déclarée de s'ajourner à la place du Capitole, et la foule en débordé, croyant que la motion avait été votée, s'est dirigée en toute hâte vers cet endroit.

M. J. W. Hunnicutt a adressé une courte harangue à ceux qui étaient en dedans en faveur d'un ajournement sur la place. Il a conseillé l'harmonie dans les délibérations de la convention et pour la paix, ainsi que des centaines de millions de noirs dont les pères avaient aspiré à un jour pareil, avaient les yeux sur eux.

Les rebelles de Richmond et leurs journaux s'attendaient à des troubles dans la convention et il désire qu'il soit complet désappointés. C'était là une convention générale et il veut que tous les républicains y soient représentés. Ceux qui ne pourraient pas endosser la plateforme rejetée peuvent en faire une eux mêmes qui ne soient pas en désaccord avec les lances du gouvernement, et auront à la pensée qui les inspire.

Chambre est maintenant installée à une époque où l'expédition était déjà engagée et où il était difficile, sinon impossible, de s'arrêter. Ce qu'on reproche au gouvernement, c'est de n'avoir pas mis un terme à cette entreprise, lorsque, sur le rapport de l'amiral Farragut, il a été reconnu impraticable, parce qu'il n'avait pas assez de troupes. Ce rapport a été fait immédiatement après l'arrivée de l'escadre devant Vera Cruz, et il est certain que, si l'on avait pris alors une résolution, on aurait pu éviter bien des malheurs. Mais on a préféré laisser les choses en l'état, et l'on a bien fait, car, malgré tout le respect que j'ai pour l'âge et pour la position de l'honorable M. Garnier, j'avoue, je ne puis admettre qu'il vienne nous reprocher de l'avoir interpellé dans des termes inconvenants, rans dire quels sont ces termes.... (Le rapport est ici lu par le greffier.)

M. Garnier Pagès—Voici ces termes.... (Le rapport est lu par le greffier.)

M. le président Schneider—Il manque pas de but.

M. Garnier Pagès continue à parler au milieu du bruit.

Voix nombreuses—A l'ordre! à l'ordre!

M. le président Schneider—Je regrette, monsieur Garnier Pagès, d'être obligé par votre insistance de vous rappeler à l'ordre. (Très bien! très bien!)

M. Garnier Pagès—J'ai le droit de protester contre votre rappel à l'ordre, monsieur le président. (Vives réclamations.)

M. le président Schneider—On mérite un rappel à l'ordre quand on trouble la séance.

M. Garnier Pagès—Rappelez aussi mes voisins à l'ordre, monsieur le président. N'ayez pas deux poids et deux mesures.

M. le président Schneider—Ne m'obligez pas à vous confirmer mon rappel à l'ordre! Si vous avez la bonté de m'écouter, je n'aurai rien ou à vous répondre.—La parole est à M. Jules Favre, et je demande à la Chambre d'écouter l'orateur avec calme et dignité.

M. Jules Favre—Messieurs, en prenant la parole parce que personne ne la reclame, je me conformais à l'usage, et j'obéissais au sentiment de mon devoir. Il ne me paraît pas possible que dans cette discussion, toutes les opinions ne puissent pas se manifester librement. Vous venez d'entendre celle de l'honorable M. Granier de Cassagnac, qui, avec une sincérité que j'honore, a défendu, bien qu'elle me refroidit, l'expédition du Mexique. Il m'a recherché le principe et le but, et, sans se préoccuper des événements, il lui a semblé qu'elle devait réussir, même après l'échec qu'elle a subi, l'absolution du pays et de la Chambre.

Il n'est impossible de partager cette opinion. Pour ma part, je n'ai pas besoin d'en définir les raisons devant la Chambre, ayant pu l'occasion de les développer bien souvent. L'Opposition, en effet, n'a pas attendu que le sort eût prononcé pour protester contre les tristes résultats de cette entreprise, et c'est précisément parce que je me place à un point de vue complétement opposé à celui de M. Garnier Pagès que j'ai persévéré dans l'opinion que j'ai émise depuis 1862, que l'Opposition a partagée, lorsqu'elle requérait contre l'expédition du Mexique que le ministre des affaires étrangères, d'où l'émanait que la Chambre et l'Angleterre étaient disposées à combiner leurs efforts afin d'établir à Mexico un gouvernement qui fut reconnu par toute la nation et mit en terme à la situation douloureuse de cette malheureuse république. (Très bien! très bien!)

Le passé est loisible sans doute au point de vue moral, mais on est-il de même au point de vue politique? Si vous voulez que la France cherche à avoir raison de tous les désordres qui peuvent exister dans le monde, il faut multiplier les expéditions du Mexique, il faut accepter la nécessité des emprunts (Bruit.) Je ne ferai pas l'injure à cette assemblée de croire qu'il y a une trop grande disproportion entre la réparation légitime et une entreprise qui peut aboutir à des résultats semblables. Il est préférable de réparer, au moyen de sacrifices demandés à la nation, les malheurs des citoyens, que de se jeter dans de lointaines aventures qui ne arrêtent dans de sanglantes catastrophes.

Ce n'est pas sur ce terrain que je placerai ma discussion Je ne conteste pas la justesse des observations de l'honorable M. Granier de Cassagnac ; mais, si je lui faisais voir la disproportion qui sépare le but qu'on poursuivait du résultat qu'on a atteint, je pourrais demander à la conscience de sa responsabilité, d'aller jeter dans le gouffre d'une expédition lointaine l'a flotte et l'armée qui sont l'honneur de la France et de son pays.

Cette cette situation que nous avions intérêt à connaître et que nous n'avons jamais connue. Si je voulais faire un travail partial, mais scrupuleusement fidèle, je pourrais montrer à mes voisins, élevant la voix, ont voulu m'imposer silence dans des termes peu convenables.... (Nouvelle interruption.)

M. Garnier—Quels sont ces termes ?

M. le président Schneider—Si vous aviez gardé le silence d'abord, vous voisins n'auraient pas été tenté de vouloir m'imposer.

M. Gavin—Je demande à dire à M. Garnier Pagès de vouloir bien ajouter quels sont ces termes peu parlementaires dont se sont servis les gén. Pope, par la raison que son administration des affaires du district est aussi nuisible que la sienne l'a été pour la France. (Rires.)

M. Garnier Pagès—Si vous voulez consulter la Chambre, monsieur le président?

Voix nombreuses—Parlez ! parlez !

M. Garnier Pagès—C'est faire violence à la Chambre!

M. le président Schneider—J'ai donné la parole à M. Jules Favre, on demande du remettre la